

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal – 17 octobre 2022

Séance tenue au centre communautaire situé au 15, rue Émard.

---

Présences : Nicolas Pentassuglia, Daniel Guindon, Pierre Métras, Christian Gamache, Jacques De Foy, Pierre Raïche, Roxanne Jeanson Bélisle.

Absences : Aucune

Autres présences : François Landry, directeur général et greffier-trésorier

Sauf mention contraire, le maire exprime son droit de réserve.

## ORDRE DU JOUR

1. MOT DU MAIRE
2. ADMINISTRATION
  - 2.1. Adoption de procès-verbaux
  - 2.2. Comptes payables de septembre
  - 2.3. Adoption du budget 2023 de la RIDL
3. RESSOURCES HUMAINES
  - 3.1. Embauche de chauffeur-opérateurs
  - 3.2. Ouverture du poste de contremaître aux travaux publics
4. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS
  - 4.1. Adoption du règlement 386-2022 concernant le déneigement de chemins privés
  - 4.2. Emprunt temporaire pour la réfection du chemin du Lac-à-Dick
  - 4.3. Entente de travaux d'entretien de la 311
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1. Adoption du programme d'entretien des points d'eau
6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 6.1. Adoption du projet de règlement 387-2022 relatif au zonage
7. PÉRIODE DE QUESTIONS

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate la présence de l'ensemble des membres du conseil et déclare la séance ouverte. Il est 19h00

### **1. MOT DU MAIRE**

Le maire annonce que la municipalité a reçu 21 000 \$ dans le cadre du programme des territoires publics intramunicipaux et remercie la MRC d'Antoine-Labelle. Il annonce le départ du contremaître Martin Clément et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux défis. L'embauche d'un chauffeur-opérateur saisonnier additionnel sera résolu en décembre.

Le maire fournit des détails sur le mouvement de personnel au sein de l'équipe de voirie et évoque la réception de candidatures au poste d'inspecteur à l'urbanisme.

Le conseiller Pierre Raïche prend la parole pour évoquer la coupe de bois dans le secteur de la baie Plante. Les demandes de la municipalité ont été acceptés afin de minimiser les impacts sur le territoire. Le maire remercie Pierre Raïche pour son flair dans ce dossier.

## 2. ADMINISTRATION

### 2.1. Adoption de procès-verbaux

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022 sont présentés aux membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les procès-verbaux tel que présentés.

**2022-10-205 ADOPTÉE**

### 2.2. Comptes payables de septembre

2022/10/05 15:10:59 Année 2022		MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF Liste des chèques	N° Page 1
N° chèque	Nom	Montant	
C2200510	LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIQUE	3 128.40	
C2200522	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	25.00	
C2200523	DENIS CADIEUX & FILLE INC.	31.91	
C2200524	PNEUS BÉLISLE MONT-LAURIER	144.87	
C2200525	SCIERIE C.MEILLEUR & FILS INC.	279.94	
C2200526	GROUPE CLR EXCEL RADIO	120.72	
C2200527	CENTRE DU CAMION MONT-LAURIER INC.	83.92	
C2200528	LIBRAIRIE JACLO	402.40	
C2200529	LETTRAGE DESIGN INFO PLUS	103.48	
C2200530	ADT CANADA INC.	482.21	
C2200531	BERTRAND & PILON, HUISSIERS DE JUSTICE	773.26	
C2200532	MARTECH SIGNALISATION INC.	64.97	
C2200533	EQUTRACT MA ROY	344.93	
C2200534	MRC D'ANTOINE-LABELLE (BNE)	307.00	
C2200535	RÉAL HUOT INC.	953.24	
C2200536	CODE GENOME	344.93	
C2200537	THIBERT GÉRALD	700.00	
C2200538	GASCON ÉQUIPEMENT	804.82	
C2200539	MINES SELEINE (SEL WINDSOR) LTÉE	6 555.63	
C2200540	PHOTOS CLOCCLO	30.00	
C2200541	CAISSE DESJARDINS DES PATRIOTES	403.32	
C2200542	WEALTHSIMPLE INVESTMENTS INC.	576.96	
L2200488	TÉLÉBEC (597-4163)	141.14	
L2200489	HYDRO-QUÉBEC	190.61	
L2200490	HYDRO-QUÉBEC	341.80	
L2200491	HYDRO-QUÉBEC	68.15	
L2200492	HYDRO-QUÉBEC	29.47	
L2200493	HYDRO-QUÉBEC	385.37	
L2200494	HYDRO-QUÉBEC	52.06	
L2200495	TÉLÉBEC (HÔTEL DE VILLE) 819 597 2424	559.43	
L2200497	HYDRO-QUÉBEC	291.71	
L2200498	GLOBAL PAYMENTS (HÔTEL DE VILLE)	881.16	
L2200499	GLOBAL PAYMENTS (CAMPING LE PETIT ÉGARÉ)	34.44	
L2200502	KOODO MOBILE	59.46	
L2200507	LBC CAPITAL (LOCATION PHOTOCOPIEUR)	188.56	
L2200509	VISA DESJARDINS (D.G.)	1 925.24	
L2200513	VISA DESJARDINS (AFFAIRES/MARGE CRÉDIT)	41.22	
L2200543	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	3 997.35	
L2200544	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	10 915.23	
L2200545	VISA DESJARDINS (D.G.)	3 569.25	
L2200546	FIDUCIE DESJARDINS INC.	724.34	
M2200496	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	2 195.46	
M2200503	VILLE DE MONT-LAURIER	5 318.33	
M2200504	NETTOYEUR MEILLEUR	48.32	
M2200505	BARBE RICHARD	200.00	
M2200506	DUBREUIL OLIVIER	580.40	
P2200500	CONSTELLA CRÉATION WEB	111.52	
P2200501	ÉQUIPE LAURENCE	12 990.75	
P2200508	BUREAUTECH LAURENTIDES INC.	157.31	
P2200511	COOPERATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	534.63	
P2200512	IN MÉDIAS INC.	1 598.16	
P2200514	GOUGEON JOSÉE	153.72	
P2200515	MRC D'ANTOINE-LABELLE	13.50	
P2200516	CONSTELLA CRÉATION WEB	717.44	
P2200517	DHC AVOCATS	1 061.99	
P2200518	GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	96.44	
P2200519	LACASSE SÉRIGRAPHIE - BRODERIE	404.71	
P2200520	LH2 INC. SERVICES PROFESSIONELS	3 186.24	
P2200521	MOUSSEAU CLAUDE	150.00	
P2200547	SYNDICAT TRAVAIL. & TRAVAIL DE LA LIEVRE	360.66	
P2200548	CENTRE D'HYGIENE DES HAUTES-LAURENTIDES	248.24	
P2200549	PAPETERIE DES HAUTES-RIVIERES, LOCAL 3.	376.81	
P2200550	RONA MONT-LAURIER 9168-1924 QUEBEC INC.	167.15	
P2200551	GARAGE MARTIN LEONARD INC.	4 300.99	
P2200552	CARREFOUR INDUSTRIEL LDG INC.	592.54	
P2200553	PIECES D'AUTO LEON GRENIER INC.	575.71	
P2200554	LOCATION MONT-LAURIER INC.	739.20	
P2200555	CAMION FREIGHTLINER MONT-LAURIER INC.	4 486.87	
P2200556	BELANGER ELECTRONIQUE INC.	321.90	
P2200557	PENTASSUGLIA NICOLAS	28.74	
P2200558	MÉCANIQUE LS	1 150.38	
P2200559	LACASSE SÉRIGRAPHIE - BRODERIE	517.39	
P2200560	LH2 INC. SERVICES PROFESSIONELS	6 809.08	

Le directeur général dresse l'état des dépenses de septembre 2022 en détaillant les principaux montants.

### **2.3. Adoption du budget 2023 de la RIDL**

Considérant que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) a fait parvenir à la municipalité ses prévisions budgétaires 2023

Considérant que la RIDL a su limiter la croissance du coût par porte à 1,94%;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2023 de la RIDL.

**2022-10-206 ADOPTÉE**

## **3. RESSOURCES HUMAINES**

### **3.1. Embauche de chauffeur-opérateurs**

Considérant le congé-maladie de deux chauffeur-opérateurs permanents;

Considérant que Patrick Gilbert, employé saisonnier et Claude Mousseau, employé temporaire, sont qualifiés pour occuper les deux postes de remplacements;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de leur confier les deux postes de remplacement en date du 13 octobre 2022.

**2022-10-207 ADOPTÉE**

### **3.2. Ouverture du poste de contremaître aux travaux publics**

Considérant la démission de l'actuel détenteur du poste de contremaître à la voirie et aux travaux publics;

Il est proposé par la conseillère Roxane Jeanson-Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la direction générale à rouvrir le poste cadre et l'afficher sur un maximum de plateforme afin de stimuler la réception de candidature.

**2022-10-208 ADOPTÉE**

## **4. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

### **4.1. Adoption du règlement 386-2022 concernant le déneigement de chemins privés**

Considérant que la municipalité cherche à faire preuve d'équité auprès des contribuables en facturant le juste prix du déneigement sur les chemins privés;

Considérant qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2022;

Considérant qu'une modification mineure a été portée au projet de règlement, soit une réduction de 1000\$ du tarif au kilomètre pour la saison 2022-2023.

Il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement tel que présenté.

**2022-10-209 ADOPTÉE**

#### **4.2. Emprunt temporaire pour la réfection du chemin du Lac-à-Dick**

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation approuve le règlement d'emprunt 385-2022 pour un emprunt maximal de 765 045\$.

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité demande un emprunt temporaire auprès de la caisse Desjardins du cœur des Hautes-Laurentides et désigne la direction générale pour négocier les termes et signer les documents requis.

**2022-10-210 ADOPTÉE**

#### **4.3. Entente de travaux d'entretien de la 311**

Considérant que le ministère des Transports a sollicité la municipalité pour procéder au balayage et au nettoyage de la route 311 au printemps dernier;

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente numéro 8809-22-MU02 prévoyant un paiement de 20 300\$ de la part du ministère des Transports pour le travail effectué par la municipalité sur la Route 311.

**2022-10-211 ADOPTÉE**

### **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **5.1. Adoption du programme d'entretien des points d'eau**

Considérant que la Loi sur la sécurité incendie impose aux MRC la responsabilité d'élaboration d'un schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) et que celui-ci est entré en vigueur le 4 avril dernier;

CONSIDÉRANT que ledit SCRSI prescrit l'adoption de différents programmes par les services de sécurité incendie locaux;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie Rivière Kiamika (SSIRK) est un service intermunicipal auquel participe la municipalité de Lac-du-Cerf et que le SSIRK est responsable de l'élaboration desdits programmes;

Considérant qu'une erreur fut commise lors de la dernière séance du conseil concernant l'adoption des programmes « prévention des risques faibles » et de « sensibilisation et d'éducation du public » alors que ceux-ci ne s'adressent pas à la municipalité de Lac-du-Cerf;

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le programme d'entretien des points d'eau tel que soumis par le directeur incendie le 28 septembre 2022 et de d'abolir la résolution 2022-09-198 adoptée lors de la séance du 12 septembre 2022.

**2022-10-212 ADOPTÉE**

### **6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **6.1. Adoption du projet de règlement 387-2022 relatif au zonage**

Considérant la volonté du conseil municipal de protéger les immeubles à vocation commerciale au cœur du village;

Considérant qu'un avis de motion a été soumis par le conseiller Christian Gamache lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2022;

Considérant qu'un avis de consultation publique sera émis avant l'adoption du règlement;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement 387-2022 modifiant le règlement 198-2000 concernant le zonage relativement à diverses propositions et dont les principales dispositions consistent à créer un contingentement résidentiel dans la zone URB-02.2 et interdire les usages résidentiels en rez-de-chaussée ou en sous-sol dans les immeubles à vocation mixte.

**2022-10-213 ADOPTÉE**

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

1. Concernant le tarif de déneigement des chemins privés, quelqu'un remercie le conseil d'avoir agi sur la question du déneigement des chemins privés. Il invite le conseil à considérer que la « taxe imposée » (sic) est une épée de Damoclès pour les gens qui vivent sur le chemin et ne seraient pas responsables de vivre dans une zone enclavée. Il invite le conseil à réfléchir à un frais maximum annuel par personne par chemin. Le maire répond que les résidents peuvent faire municipaliser le chemin pour résoudre le problème de manière permanente. Un échange s'ensuit entre le citoyen et le maire.
2. Quelqu'un demande si la municipalité appuierait une municipalisation auprès du propriétaire du chemin. Le maire répond que oui.
3. Quelqu'un demande où en est une demande de subvention faite par l'Association de protection du Lac-Mallonne. Le maire répond que d'ici l'exercice budgétaire, soit décembre au plus tard, une réponse sera donnée.
4. Quelqu'un questionne le conseil au sujet du niveau du lac. Le maire passe la parole au conseiller Pierre Raïche. Celui-ci évoque les débris qui ont été retirés à la décharge du lac.
5. Quelqu'un questionne le conseil au sujet de l'intégrité du chemin Dicaire dans le cadre de l'opération de coupe de bois près de la baie Plante. Le maire passe la parole à Pierre Raïche. Celui-ci répond que l'entrepreneur aura la responsabilité de rétablir le chemin dans l'état actuel lorsque les travaux seront terminés. Le citoyen demande s'il pourrait y avoir des dommages au niveau de la rivière souterraine. Le maire répond que les risques étudiés concernent des dommages en surface et rien de profond. Il rappelle que la municipalité demande de rétablir le pont temporaire au niveau de la rivière souterraine.
6. Quelqu'un demande si la portion privée du chemin Ouimet commence à la route 311. Le maire répond qu'il commence plutôt au niveau des boîtes aux lettres. Cette même personne questionne le maire au sujet de la portion privée du chemin Léonard. Le maire répond que le MTQ considère qu'il s'agit d'un chemin en terres publiques et qu'il est entièrement à la charge de la municipalité.
7. Quelqu'un demande s'il y a du développement au sujet du projet intégré au bout du chemin Dutrisac. Le directeur général répond que non, aucune demande de permis n'a été déposée. Cette personne demande si une étude d'impact environnementale pourrait être imposée au promoteur. Le maire répond que les règlements actuels ne le prévoient pas.
8. Quelqu'un commente à l'effet qu'il faudrait considérer l'acceptation sociale dudit projet intégré. Le maire répond que le règlement de zonage doit être revu au cours de l'hiver et que ce n'est pas le rôle du conseil municipal d'interdire un projet de développement si celui-ci est conforme aux règlements actuels.

9. Quelqu'un réclame que le règlement en matière de location à court terme soit modernisé. Le maire répond que l'administration à l'intention de le faire mais manque de ressources présentement. Il ajoute que les dispositions concernant les résidences de tourisme ne sont pas désuètes puisqu'elles ont été adoptées récemment et que d'autres règlements plus désuètes doivent être révisés en priorité. S'ensuit une discussion sur les règles en vigueur.
10. Quelqu'un suggère de faire un « état des lieux » au sujet de la location à court terme. Le maire répond qu'aucune plainte n'a été logé à la municipalité depuis qu'on en fait le suivi. Un échange s'ensuit entre les membres du conseil, le maire, le directeur général et les gens présents dans l'assistance au sujet de la location à court terme.
11. Quelqu'un suggère de revoir le règlement qui prévoit l'interdiction des deuxièmes étages dans les bâtiments accessoires. Le maire affirme que c'est déjà dans les plans de la municipalité de se pencher sur la question.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h45, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le maire remercie les membres du conseil et déclare l'assemblée levée.

---

Nicolas Pentassuglia  
Maire

---

François Landry  
Directeur général et greffier-trésorier